Dans quelles conditions se prépare la réouverture des établissements scolaires à Paris, la reprise des moyens de transports ?

L'Union Départementale FO de Paris s'adresse aux parents d'élèves et salariés parisiens,

Le Président de la République a annoncé, dans une allocution le 13 avril, la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai. À Paris, l'Académie et la Mairie prévoient d'ouvrir, pour les élèves, les écoles à partir du 14 mai. Aucune date n'est clairement fixée pour l'ouverture des collèges et des lycées, celle du 18 mai vient d'être repoussée, en Ile de France, située en « zone rouge ».

Cette décision présidentielle a été prise contre l'avis des principales autorités sanitaires et médicales du pays. L'INSERM, l'Ordre des médecins et même le propre conseil scientifique mis en place par Macron ont ainsi jugé cette reprise prématurée.

L'UD FO 75, comme la grande majorité de la population, n'est pas dupe : ce sont les exigences du MEDEF de reprise de l'activité des entreprises qui sont la véritable motivation de ces annonces. L'ouverture, en premier lieu, des établissements accueillant les plus jeunes enfants est en soi un aveu !

Ainsi, tout en déclarant que seuls les parents « volontaires » mettront leurs enfants à l'école, le gouvernement annonce qu'à partir du 1er juin, un parent qui ne souhaiterait pas reprendre le travail pour garder son enfant ne pourra plus bénéficier du dispositif de chômage partiel. Quel « choix » restera-t-il dans ces conditions aux parents salariés, soumis à la pression de leur employeur ?

Dans le même temps, le gouvernement publie un protocole sanitaire jugé inapplicable par les personnels de l'éducation. Des enseignants d'une école maternelle parisienne s'adressent ainsi à l'Inspecteur d'académie : *« Dans la pratique, de nombreux points du protocole sont impossibles à respecter avec des enfants de 3 à 6 ans. Par ailleurs, comment enseigner à des élèves de maternelle sans jeux, sans manipulations, sans interactions, sans déplacements, etc. ? Comment assurer la sécurité effective des plus jeunes tout en respectant les gestes barrières ? »* (école Manin, 19e).

Car en effet :

Ce protocole sanitaire ministériel est irresponsable, dangereux et inapplicable dans les établissements scolaires ! Il n'est pas applicable. Les gestes barrières et les distances de sécurité ne peuvent pas être respectés dans les classes, en récréation, à la cantine, à l'entrée de l'école :

- Comment faire respecter les gestes barrières à des enfants en maternelle notamment ?
- Comment éviter que les enfants touchent des objets et se les transmettent ?
- Comment les AESH, chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap, et les membres des RASED peuvent-ils travailler en respectant les distances de sécurité ?
- Comment éviter la propagation du COVID 19 avec le déplacement incessant de certains personnels dans les écoles.
- Comment organiser l'entrée et la sortie des écoles, où vont parfois se presser plusieurs centaines d'élèves et de parents alors que les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits ?
- Comment sélectionner les élèves qui doivent être accueillis ?

Dans ces conditions, qui peut croire le gouvernement quand il prétend répondre à la situation dramatique des familles en difficulté et des nombreux élèves en décrochage scolaire ? Qui peut le croire alors que dans le

même temps, il organise la suppression de 65 classes à Paris pour la rentrée 2020 ? Qui peut le croire alors qu'il a fallu des semaines pour que les personnels soignants, pourtant très exposés bénéficient des protections minimales indispensables ? Qui peut le croire, alors qu'aucune aide n'a été apportée aux travailleurs et familles précaires, hors les miettes que représentent les 150 € versées par les CAF à partir de la mi-mai ?

A l'inverse, en méprisant la sécurité des personnels et des élèves, le gouvernement utilise la crise sanitaire pour avancer vers la territorialisation de l'école publique et la transformer en garderie !

Dans de nombreux établissements, les enseignants et les personnels de la ville prennent position. Ils manifestent leurs inquiétudes et interpellent les autorités sur les conditions désastreuses de cette reprise, tant du point de vue sanitaire que pédagogique. Les enseignants veulent travailler, enseigner à leurs élèves, tous leurs élèves, mais en toute sécurité pour leurs enfants et pour eux-mêmes.
Ce qui signifie :
Le dépistage systématique, les masques en nombres suffisants, le gel hydroalcoolique, les instruments nécessaires à la prise de température, bref toutes les garanties sanitaires !

Oui à l'école de la République pour tous,
Non à la garderie généralisée !

L'UD FO 75 soutient les personnels et les parents d'élèves qui expriment cette inquiétude légitime ! Elle considère que dans cette situation, la responsabilité des autorités (ministérielles, académiques et municipales) est aujourd'hui engagée !

NON à la destruction de l'école !

S'agissant des transports,

Les annonces du 1er ministre et de la ministre des Transports du 7 mai ne peuvent que révolter. En temps normal 8 millions de voyageurs empruntent les transports en commun dans l'Ile de France. On apprend qu'un million de voyageurs pourraient, en théorie, les emprunter. Mais là encore, uniquement pour aller bosser, et qui plus est avec une attestation de l'employeur en heure de pointe. Il faut remonter au régime de Bonaparte pour trouver trace d'un tel flicage généralisé. Et là encore, le défaut d'attestation entraînerait une amende de 135 €.

Inutile de disserter longtemps sur la faisabilité de la « distanciation » dans des rames bondées ou sur les quais. Un siège sur deux, la belle affaire quand la majorité des voyageurs s'entassent debout. Le port du masque est obligatoire mais chacun devra s'en procurer un, et à quel prix !

Hier selon le gouvernement il était inutile. Tout le monde a en mémoire les déclarations de la porte-parole du gouvernement. A compter de lundi il sera obligatoire et à défaut sanctionné de 135 €. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le gouvernement reprend intégralement à son compte cette proposition de Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile de France.

Ce n'est donc pas un déconfinement mais un confinement à perpétuité, une liberté surveillée…
On aurait le droit de prendre les transports que pour aller bosser !

Parce que nous ne refusons ce confinement nous exigeons tous les moyens matériels et humains, masques aux normes FFP2, gels hydroalcoolique à disposition, gants, dépistages systématiques tout cela gratuitement il va sans dire.

Ce gouvernement se sert du confinement pour remettre en cause des libertés publiques et casser les droits des salariés.

Paris, le 10 mai 2020